

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE SEINE ET MARNE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2019
Publication : 18/09/2019

GROUPEMENT LOGISTIQUE
SERVICE DES SYSTEMES D'INFORMATION



BUREAU DU C.A.S.D.I.S.

SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2019

P.V. N° 99
Dossier N° 6

DELIBERATION DU BUREAU DU CASDIS

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne relatif à la cession, à titre gracieux, de matériels informatiques réformés au profit de la section des jeunes sapeurs-pompiers de Provins et de l'amicale des sapeurs-pompiers de Provins

VU les avis émis,

Décide à l'unanimité,

- ✓ La cession, à titre gracieux, d'un ordinateur portable au profit de la section des jeunes sapeurs-pompiers de Provins – 77160 ;
- ✓ La cession, à titre gracieux, d'un ordinateur au profit de l'amicale des sapeurs-pompiers de Provins – 77160.

La Présidente du Conseil d'administration


Isoline GARREAU-MILLOT

16 MAI 2019

COURRIER ARRIVÉE DIR.

N° 190323



13 JUN 2019

GROUPEMENT EST
CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE PROVINS

Le capitaine Nicolas RAULIN
Chef du centre d'incendie et de secours de Provins

A

Madame Isoline MILLOT
Présidente de la CASDIS

REF : PVS N° 2019-89
AFFAIRE SUIVIE PAR : Cne RAULIN/mjb
TEL : 01 60 52 88 02 ou 24
FAX : 01 60 52 88 70

Provins, le 14 mai 2019

Objet : Demande d'attribution d'ordinateurs.

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir autoriser l'attribution de deux ordinateurs portables et d'un ordinateur fixe au profit des associations suivantes :

- Un ordinateur portable pour les Jeunes Sapeurs-Pompiers de Provins ;
- Un ordinateur fixe et un ordinateur portable pour l'Amicale des sapeurs-pompiers de Provins.

Ces ordinateurs serviraient exclusivement à la conduite des activités des associations ; ils ne seraient pas connectés au réseau intranet du SDIS.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ma demande.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments respectueux.

Capitaine Nicolas RAULIN